

**C'EST UN FAIT :
UN MEILLEUR REVENU
PEUT SE TRADUIRE PAR
UNE MEILLEURE SANTÉ**

**DEMANDEZ VOS
PRESTATIONS!**



**THE MANITOBA
COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS**



**LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU MANITOBA**

A CHAPTER OF THE COLLEGE OF FAMILY PHYSICIANS OF CANADA
UNE SECTION DU COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA

LISEZ ET TRANSMETTEZ CES RENSEIGNEMENTS : DEMANDEZ VOS PRESTATIONS!

Une brochure en langage simple énumérant certaines prestations et certains programmes offerts par les gouvernements fédéraux, provinciaux et régionaux auxquels les résidents du Manitoba pourraient être admissibles. Pour consulter la brochure en ligne ou pour obtenir plus de renseignements sur les programmes, les prestations et les avantages à remplir une déclaration de revenus, veuillez visiter le www.getyourbenefits.ca. Grand public : vous pouvez obtenir des copies papier en envoyant un courriel à info@getyourbenefits.ca ou en téléphonant au 204 789-3657.

Vous pouvez également télécharger le document au <https://www.edu.gov.mb.ca/prestations/index.html> ou au <https://www.gov.mb.ca/health/primarycare/providers/getyourbenefits.fr.html> (Les organismes gouvernementaux du Manitoba peuvent également commander des copies papier à partir de ce site Web).

De nombreuses ressources du Manitoba sont incluses dans la brochure «Demandez vos prestations!», mais nous désirons garder le guide concis et facile à utiliser. Les collectivités rurales sont invitées à adapter la brochure pour répondre à leurs besoins. Veuillez communiquer avec notre bureau pour obtenir une copie du document Word original à info@getyourbenefits.ca ou au 204 789-3657.

RESSOURCES

PAGE

AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?	3-4
CONSEILS ET LITTÉRATIE EN MATIÈRE DE FINANCES	5
AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU	6-7
TROUVER UN EMPLOI	7
ENFANTS ET FAMILLE	8-9
PERSONNES HANDICAPÉES	10-11
AÎNÉS ET PERSONNES ÂGÉES DE 55 ANS ET PLUS	12
BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ	13-14
SANTÉ MENTALE	15-17
SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES	18
RESSOURCES POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES	19
NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA	20
ALIMENTATION ET LOGEMENT	21-22
AUTRES SERVICES	23

AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?

Même si vous ne gagnez pas d'argent, vous devriez remplir une déclaration de revenus chaque année. Si vous ne le faites pas, vous ne pouvez PAS bénéficier de prestations du gouvernement, comme celles qui suivent :

Crédits d'impôt fédéraux sur le revenu :

Crédit pour TPS – versement trimestriel non imposable qui aide les particuliers et les familles à revenu faible ou modique à récupérer une partie ou la totalité de la TPS ou de la TVH qu'ils paient.

Prestation fiscale pour le revenu gagné – crédit d'impôt remboursable pour les travailleurs à faible revenu.

Allocation canadienne pour enfants – versements mensuels non imposables pour vous aider à subvenir aux besoins de vos enfants de moins de 18 ans. Pour recevoir l'Allocation canadienne pour enfants, vous devez remplir votre déclaration de revenus chaque année même si vous n'avez aucun revenu pendant l'année. Si vous avez un(e) conjoint(e) ou un(e) conjoint(e) de fait, cette personne doit également remplir une déclaration de revenus chaque année.

- Vous pouvez présenter une demande en remplissant le formulaire **RC66 – Demande de prestations canadiennes pour enfants**. Vous pouvez obtenir une copie du formulaire en téléphonant au 1 800 387-1193 ou en visitant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc66-demande-prestations-canadiennes-enfants.html>. Vous pouvez envoyer votre formulaire de demande de prestations canadiennes pour enfants par la poste au Centre fiscal de Winnipeg.
- Si votre état civil change, prévenez l'Agence du revenu du Canada en lui envoyant le formulaire **RC65 – Changement d'état civil**. De cette façon, les montants de votre Allocation canadienne pour enfants et de votre Crédit pour TPS pourront être calculés correctement en fonction de votre nouvelle situation. Procurez-vous une copie de ce formulaire, en visitant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc65-changement-etat-civil.html> ou en téléphonant au 1 800 387-1193.

Crédit d'impôt du Canada pour aidants naturels – crédit d'impôt non remboursable auquel vous pourriez être admissible si vous aidez un(e) conjoint(e) ou un(e) conjoint(e) de fait ou une personne à charge ayant un handicap physique ou mental. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/soin-personne-malade/credit-impot-aidant.html>.

Crédits d'impôt provinciaux (Manitoba) sur le revenu :

Crédit d'impôt personnel – crédit accordé aux Manitobains et Manitobaines à faible revenu et à leurs personnes à charge. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/impot-credits-provinciaux-territoriaux-particuliers/manitoba.html> (Formulaire MB479, Crédits du Manitoba).

AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?

Crédit d'impôt foncier pour l'éducation – pour les personnes qui paient un loyer ou des taxes foncières au Manitoba. Les aînés peuvent être admissibles à des montants supplémentaires. Visitez le <https://www.gov.mb.ca/finance/tao/eptc.fr.html>.

Remboursement de l'impôt sur le revenu aux personnes âgées au titre de la taxe scolaire – Site Web : <http://www.gov.mb.ca/finance/tao/ssstrebate.fr.html>.

Crédit d'impôt pour soignant primaire – offert aux personnes qui prennent soin de façon continue et bénévole des membres de leur famille, d'amis ou de voisins qui ont besoin d'aide à domicile. Veuillez consulter le <http://www.gov.mb.ca/finance/tao/caregiver.fr.html>.

Bureau d'aide fiscale du Manitoba – www.gov.mb.ca/finance/tao/index.fr.html – renseignements et aide offerts aux résidents au sujet des programmes d'impôt sur le revenu et de crédit d'impôt du Manitoba. À Winnipeg, composez le 204 948-2115. À l'extérieur de Winnipeg, composez le 1 888 782-0771.

Demandez de l'aide pour vos impôts :

Vous devriez remplir votre déclaration de revenus avant la fin d'avril chaque année. Vous pouvez cependant le faire en tout temps de l'année.

Où puis-je trouver un comptoir de préparation gratuite des déclarations de revenus?

Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) est une collaboration entre l'Agence du revenu du Canada et des organismes communautaires visant à aider gratuitement les personnes à faible revenu ou à revenu modeste dont la situation fiscale est simple à remplir leurs déclarations de revenus. Pour d'autres renseignements et pour trouver un comptoir d'impôts gratuit dans votre région, rendez-vous sur www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/aide-gratuite-pour-vos-impots ou appelez la ligne de renseignements généraux de l'ARC au 1 800 959-8281. Pendant la saison des impôts (de février à avril), composez le numéro du programme CFCS PCBMI au 204 989-1912.

Vous pouvez trouver des renseignements et des comptoirs additionnels de préparation gratuite des déclarations de revenus en consultant le

211 Manitoba – www.mb.211.ca (cliquez sur français)

ou

Logement Manitoba – <http://www.gov.mb.ca/housing/tenants/tax.html> (en anglais seulement)

Les prestations du gouvernement fédéral sont les mêmes pour les membres des Premières Nations qu'ils habitent une réserve ou non, mais ils doivent remplir une déclaration de revenus pour recevoir ces prestations même s'ils n'ont aucun revenu. Des règles différentes s'appliquent aux crédits d'impôt provinciaux.

CONSEILS ET LITTÉRATIE EN MATIÈRE DE FINANCES

Community Financial Counselling Services (CFCS) – organisme sans but lucratif subventionné par Centraide et le gouvernement du Manitoba, offrant des conseils, de la formation et des options pour obtenir des ressources, gérer les finances et les dettes, et connaître les systèmes financiers ayant une incidence sur la vie quotidienne.

Téléphonez au 1 888 573-2383 ou visitez le www.debthelpmanitoba.com (en anglais seulement).

Programme Access to Benefits offert par SEED Winnipeg Inc. – Vous avez un faible revenu? L'organisme SEED Winnipeg peut vous aider à :

- obtenir des renseignements sur les prestations gouvernementales et faire des demandes pour les prestations auxquelles vous êtes admissible;
- ouvrir un REEE et recevoir de l'argent pour l'éducation de vos enfants;
- obtenir les pièces d'identité dont vous avez besoin pour avoir accès aux prestations;
- ouvrir un compte bancaire et remplir vos déclarations de revenus.

Pour en savoir plus, visitez seedwinnipeg.ca. Pour prendre un rendez-vous, téléphonez au 204 927-9945, à Winnipeg, ou envoyez un courriel à atob@seedwinnipeg.ca.

Commission des valeurs mobilières du Manitoba – programmes éducatifs sur l'immobilier, les investissements et les épargnes pour enfants ainsi que programmes destinés aux femmes et d'autres renseignements. Visitez le <http://www.mbsecurities.ca/get-informed/programs/index.fr.html>

Site Web du gouvernement du Manitoba sur la littératie financière : www.gov.mb.ca/finance/literacy (en anglais seulement)

Conseils financiers – Chartered Professional Accountants Manitoba (en anglais seulement)
Visitez le <https://cpamb.ca/>.

Argent et finances – gouvernement du Canada – une fois que vous aurez reçu vos prestations, il est important de bien gérer votre argent. Pour des renseignements sur vos droits et responsabilités en matière de finances, la création d'un budget et l'épargne, consultez les ressources du gouvernement du Canada à <https://www.canada.ca/fr/services/finance.html>.

Counseling en matière de crédit – liste des services de counseling en matière de crédit au Manitoba. Visitez le <http://mb.211.ca/francais/>.

AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu offre un soutien financier aux résidents du Manitoba qui ne disposent d'aucun autre moyen de subvenir à leurs besoins essentiels. Le Programme peut aider les personnes qui peuvent travailler à retourner sur le marché du travail en leur offrant des mesures de soutien à l'emploi. **Vous pouvez présenter une demande au programme d'aide à l'emploi et au revenu en composant le 204 948-4000, à Winnipeg, ou le 1 877 812-0014, ailleurs au Manitoba.** Pour en savoir plus, consultez le <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html>.

L'aide à l'emploi et au revenu fournit diverses prestations pour aider à répondre aux besoins, notamment les suivantes :

Assistance de base – aide visant à payer, par exemple, la nourriture, les vêtements et les objets de nécessité du ménage.

Allocation pour le loyer – prestation financière mensuelle qui vise à aider les résidents du Manitoba à faible revenu qui paient un loyer dans le secteur privé. Elle est offerte aux ménages bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu qui ont des frais de logement ainsi qu'aux personnes à faible revenu ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu qui louent un logement dans le secteur privé.

http://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent_assist.fr.html

L'Allocation pour le loyer est automatiquement incluse dans les paiements mensuels **des bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu** qui habitent un logement non subventionné. Votre admissibilité est évaluée lorsque vous présentez une demande d'aide à l'emploi et au revenu selon le nombre de personnes dans le ménage et l'inclusion des coûts de services publics (chauffage, électricité et eau) dans le montant du loyer.

https://www.gov.mb.ca/fs/eia/rentassist_facts.fr.html

Les personnes ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu qui habitent dans un logement ou un espace de chambre et pension du secteur privé peuvent être admissibles à une allocation mensuelle. Elle varie selon le revenu annuel des adultes du ménage. Pour présenter une demande d'Allocation pour le loyer, les personnes ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu peuvent remplir le formulaire suivant http://www.gov.mb.ca/fs/eia/pubs/rentassist_appform.fr.pdf ou téléphoner aux Services provinciaux au 204 945-2197 à Winnipeg ou sans frais au 1 877 587-6224 afin de recevoir le formulaire par la poste.

Besoin d'aide pour votre demande d'aide à l'emploi et au revenu?

Community Unemployed Help Centre – pour obtenir des renseignements et de l'aide au sujet de problèmes d'assurance-emploi et d'aide à l'emploi et au revenu, consultez le www.cuhc.mb.ca (en anglais seulement) ou composez le 204 942-6556, à Winnipeg, ou le numéro sans frais 1 866 942-6556 ou envoyez un courriel à cuhc@cuhc.mb.ca.

AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Bureau des pratiques équitables – aide confidentielle et impartiale offerte aux résidents du Manitoba qui présentent une demande aux programmes du ministère des Familles, ou qui en reçoivent des services, et qui pensent ne pas avoir été traités de façon juste, y compris les programmes d'aide à l'emploi et au revenu. Le Bureau enquête sur les plaintes, offre des services de médiation en cas de différends et formule des recommandations relatives à des dossiers individuels à l'intention du personnel des programmes selon les résultats de ses enquêtes. Pour en savoir plus, visitez le <http://www.gov.mb.ca/fs/fpo/index.fr.html>.

Commission d'appel des services sociaux – offre un processus d'appel formel et indépendant des décisions portant sur l'admissibilité au Programme d'aide à l'emploi et au revenu et aux prestations qu'il accorde. La Commission examine les appels liés au Programme d'emploi-habilités ainsi qu'à d'autres programmes offerts par Familles Manitoba. Pour en savoir plus, rendez-vous au <https://www.gov.mb.ca/fs/ssab/index.fr.html>.

Trouver un emploi

Prestations du Canada à Service Canada – Service Canada vous fournit de l'aide pour retourner sur le marché du travail ou obtenir une aide au revenu temporaire et une formation axée sur les compétences. Le site Prestations du Canada, un véritable guichet unique, peut vous aider à trouver les programmes et les services qui vous conviennent. Vous y trouverez aussi des renseignements qui vous aideront à répondre à vos besoins en matière de logement et de santé, que vous soyez un nouvel arrivant au Canada, une personne handicapée ou une personne autochtone. Essayez le Chercheur de prestations au <http://www.prestationsducanada.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdg.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=fr> pour obtenir une liste personnalisée de programmes et de services des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les **Services d'emploi et de formation professionnelle** (anciennement Emploi Manitoba) aident les résidents du Manitoba à se préparer à l'emploi, ainsi qu'à trouver un emploi et à le conserver, y compris du soutien à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail. Un large éventail de services d'emploi et de formation professionnelle sont offerts en partenariat avec des organismes communautaires et des employeurs. Visitez le <http://www.gov.mb.ca/wd/ites/tes/> (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 945-0575, à Winnipeg, ou le 1 866-332-5077 sans frais (à l'extérieur de Winnipeg) ou envoyez un courriel à mjsd@gov.mb.ca.

Trouvez des emplois au Manitoba : <http://residents.gov.mb.ca/findingwork.fr.html>.

Emplois sur Market – aide les personnes qui font une demande de prestations d'aide à l'emploi et au revenu, ou qui en sont bénéficiaires, à trouver un emploi. Le personnel offre un soutien rapide aux participants en vue de déterminer les services dont ils ont besoin, faire des aiguillages et encourager le progrès dans la recherche d'un emploi. Services offerts sur place : élaboration de curriculum vitæ, détermination de possibilités d'emploi et marketing direct aux employeurs. Rendez-vous au 128, avenue Market, à Winnipeg, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ou téléphonez au 204 948-5627.

ENFANTS ET FAMILLE

Enregistrement d'une naissance au Manitoba – **Bureau de l'état civil** – renseignements sur la manière d'obtenir un certificat de naissance et un numéro d'assurance sociale pour votre enfant ainsi que de présenter une demande d'Allocation canadienne pour enfants. http://vitalstats.gov.mb.ca/birth_registration.fr.html

Prestation manitobaine pour enfants – aide financière mensuelle offerte aux familles à faible revenu qui ne sont PAS bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu. Aide également à payer une partie des coûts liés à l'achat de lunettes prescrites pour les enfants. Composez le 1 800 563-8793 ou téléchargez la demande en ligne au <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/mcb.fr.html>.

Vous pourriez être admissible à d'autres prestations, en plus des versements mensuels de l'Allocation canadienne pour enfants.

Programme Bébés en santé – programme en deux volets qui aide les femmes enceintes, les nouveaux parents et leurs bébés grâce aux :

- **Allocations prénatales du Manitoba** – aide financière permettant aux femmes enceintes d'acheter des aliments sains pendant la grossesse. Pour être admissible, il faut être enceinte, habiter au Manitoba et avoir un revenu familial inférieur à 32 000 \$.
- **Programmes d'aide communautaire pour des Bébés en santé** – séances sans rendez-vous en groupe gratuites pour les femmes enceintes et leurs partenaires ainsi que pour les parents de bébés de moins d'un an, afin d'obtenir des renseignements et des services de soutien pour une grossesse et un bébé en santé. Visitez le www.gov.mb.ca/healthychild/healthybaby/index.fr.html ou composez le 204 945-1301, à Winnipeg, ou le 1 888 848-0140 (sans frais) ailleurs au Manitoba.

Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba – aide les parents à faible revenu à payer les frais admissibles de garde d'enfants. Vous trouverez la demande d'allocation en ligne au http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html ou téléphonez au 204 945-0286, à Winnipeg, ou sans frais au 1-877-587-6224 ou envoyez un courriel à cdcsubsidy@gov.mb.ca.

Programme canadien pour l'épargne-études – Le gouvernement du Canada peut vous aider à épargner pour l'éducation postsecondaire de vos enfants lorsque vous placez de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) qui peut être utilisé pour des études à temps plein ou partiel dans une école de métiers, un

ENFANTS ET FAMILLE

cégep, un collège, une université ou un programme d'apprentissage. L'ouverture d'un REEE va au-delà de l'épargne. Des études ont montré qu'un REEE peut renforcer les aspirations d'un enfant envers les études supérieures et l'aider à les terminer.

Le gouvernement du Canada offre la **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**, soit un montant de base équivalent à 20 % de chaque dollar contribué à un REEE, jusqu'à un maximum de 500 \$ par année pour une contribution personnelle de 2 500 \$. Selon le revenu du soignant primaire de l'enfant, les familles peuvent être admissibles à recevoir un montant additionnel correspondant à 10 à 20 % des premiers 500 \$ placés chaque année dans un REEE.

Le **Bon d'études canadien** est une somme de 500 à 2 000 \$ versée par le gouvernement canadien aux familles admissibles pour les aider à payer les frais des études postsecondaires de leur enfant. Cette somme est versée directement dans le REEE de votre enfant à la banque.

Chaque enfant admissible né en 2004 ou après reçoit une somme initiale de 500 \$. L'enfant continue de recevoir une somme additionnelle de 100 \$ par année pour chaque année d'admissibilité, selon le revenu familial, jusqu'à l'âge de 15 ans pour un maximum de 2 000 \$. Vous n'avez pas à contribuer de votre poche au REEE pour obtenir ce Bon d'études. Pour plus de détails, visitez le <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/epargne-etudes.html> Visitez également le <https://www.smartsaver.org/fr/>.

Prestation pour enfants handicapés – prestation non imposable destinée aux familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour obtenir des renseignements, visitez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/prestation-enfants-handicapes.html>.

Resource Assistance for Youth Inc. – organisme sans but lucratif travaillant auprès des jeunes sans-abri de moins de 30 ans qui vivent dans la rue. Cet organisme est non partisan, ne porte pas de jugements et adopte une approche de réduction des méfaits. Téléphonnez au 204 783-5617; ou rendez-vous au 125, rue Sherbrook. Visitez le www.rayinc.ca (en anglais seulement) ou envoyez un courriel à info@rayinc.ca.

PERSONNES HANDICAPÉES

Si vous ne pouvez pas gagner de revenu à cause de problèmes de santé ou d'un handicap, certains programmes gouvernementaux peuvent peut-être vous aider :

Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada – Si vous avez travaillé et cotisé au Régime de pensions du Canada, vous êtes peut-être admissible à une pension d'invalidité jusqu'à l'âge de 65 ans. Téléphonnez au 1 800 277-9914 pour demander qu'on vous envoie un formulaire de demande, ou faites une demande en ligne à <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-invalidite-rpc/demande.html>.

Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées – offre une gamme de services de soutien aux adultes ayant des déficiences intellectuelles. Le programme aide les adultes admissibles à vivre en sécurité et à participer pleinement à la vie de la collectivité. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le <https://www.gov.mb.ca/fs/misc/loc/winnipeg.fr.html> ou le <https://www.gov.mb.ca/fs/misc/loc/ruralnorthern.fr.html> pour trouver un bureau près de chez vous.

Le **Programme des services aux enfants handicapés** offre une gamme de ressources et de soutiens aux familles qui élèvent un ou plusieurs enfants ayant un handicap physique ou une déficience développementale. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le <http://www.gov.mb.ca/fs/cds/index.fr.html> ou le <http://www.gov.mb.ca/fs/cds/locations.fr.html> pour trouver un bureau près de chez vous.

Aide à l'emploi et au revenu – Prestations d'invalidité – les personnes handicapées reçoivent des prestations additionnelles d'aide à l'emploi et au revenu, dont l'Aide au revenu pour les personnes handicapées. Si elles disposent d'une ordonnance d'un praticien de la santé, les personnes handicapées peuvent être admissibles à ce qui suit :

- régimes alimentaires spéciaux pour raisons médicales;
- frais de transport ou de communications téléphoniques pour raisons médicales;
- frais additionnels pour l'achat de matériel et de fournitures à caractère médical non couverts par d'autres programmes.

Visitez le <https://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html> ou le https://www.gov.mb.ca/fs/eia/eia_disability.fr.html pour plus de détails.

Il est possible que vous soyez admissible à d'autres prestations fiscales fédérales, consultez les renseignements ci-dessous ou téléphonez au 1 800 387-1193 :

Crédit d'impôt pour personnes handicapées – Il s'agit d'un crédit d'impôt qui peut réduire vos impôts ou qui peut être transféré à un(e) conjoint(e) ou partenaire pour réduire les siens. L'Agence du revenu du Canada doit approuver le crédit avant que vous ne puissiez en faire la demande. Pour plus d'information, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees.html>.

PERSONNES HANDICAPÉES

Prestation fiscale pour le revenu de travail – Supplément aux personnes handicapées. Ce supplément remboursable s'ajoute à la prestation fiscale pour le revenu gagné si vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour plus d'information, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-453-prestation-fiscale-revenu-travail-pfrit.html>.

Supplément remboursable pour frais médicaux – Ce crédit remboursable peut être réclamé dans la déclaration de revenus des travailleurs à faible revenu dont les frais médicaux sont élevés. Pour plus d'information, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/lignes-330-331-frais-medicaux-admissibles-vous-pouvez-demander-votre-declaration-revenus.html>.

Régime enregistré d'épargne-invalidité – Ce programme vous permet d'épargner pour l'avenir sans perdre vos prestations d'aide à l'emploi et au revenu. Le gouvernement verse un montant de contrepartie jusqu'à concurrence de 300 % de vos cotisations. Même si votre revenu est peu élevé et que vous ne pouvez cotiser à votre régime, le gouvernement peut vous accorder jusqu'à 1 000 \$ par an. Vous trouverez plus de renseignements au <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-invalidite-reei.html>.

Remarque : Si vous êtes une personne aveugle ou partiellement voyante, vous pouvez obtenir les publications de l'ARC et une correspondance personnalisée en braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format audio en consultant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/aide-formulaires-publications-a-propos-formats-alternatifs-substituts.html> ou en téléphonant au 1 800 959-8281.

Society for Manitobans with Disabilities Inc. – Cet organisme offre des programmes et des services répondant aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes handicapés. Composez le 204 975-3010, à Winnipeg, ou le 1 866 282-8041 (sans frais).
ATS 204-975-3083 Le site Web de l'organisme se trouve au <https://www.smd.mb.ca/smd>, et l'adresse électronique est le info@smd.mb.ca.

Services spécialisés pour enfants et jeunes – initiative axée sur l'intégration, et le cas échéant l'emplacement commun, des services pour les jeunes du Manitoba ayant des handicaps et des besoins spéciaux. Visitez le <http://sscy.ca/?lang=fr> ou téléphonez au 204 452-4311.

AÎNÉS ET PERSONNES ÂGÉES DE 55 ANS ET PLUS

Régime de pensions du Canada – Retraite – si vous avez travaillé et cotisé au Régime de pensions du Canada, vous pouvez commencer à recevoir une pension de retraite dès l'âge de 60 ans. Le montant de la prestation mensuelle dépend du montant des cotisations que vous avez versées au régime.

Sécurité de la vieillesse – toute personne ayant vécu au Canada pendant au moins dix ans peut toucher une pension de la Sécurité de la vieillesse à partir du mois qui suit ses 65 ans. Si vous avez vécu au Canada pendant au moins 40 ans, vous devriez toucher le montant mensuel maximal. Présentez votre demande six mois avant votre 65^e anniversaire de naissance (si vous êtes admissible à l'inscription automatique, Service Canada vous enverra une lettre d'avis un mois après votre 64^e anniversaire).

Supplément de revenu garanti – prestation non imposable offerte aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse ayant un faible revenu. Si vous êtes prestataire de la Sécurité de la vieillesse, présentez une demande trois mois avant votre 65^e anniversaire de naissance. Le montant mensuel dépend du revenu annuel de l'année précédente. L'admissibilité au supplément de revenu garanti est évaluée chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus. Ce supplément est renouvelé automatiquement pour les personnes âgées qui y sont admissibles.

Allocation au conjoint/survivant – prestation supplémentaire versée à l'époux(se) ou conjoint(e) de fait âgé de 60 à 64 ans, ou au survivant, d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse. Le montant mensuel dépend du revenu annuel et il est revu chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus. Le renouvellement est automatique pour les personnes admissibles.

Pour d'autres renseignements sur les programmes mentionnés ci-dessus, veuillez vous adresser à Service Canada par téléphone au 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232) ou, en ligne, au www.servicecanada.gc.ca.

55 ans et plus – programme du Manitoba qui fournit un supplément de revenu aux personnes de 55 ans et plus dont le revenu est peu élevé. Les versements sont effectués quatre fois par année selon le revenu indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente. Les prestations 55 ans et plus sont également offertes aux personnes qui reçoivent uniquement les prestations pour services de santé de l'Aide à l'emploi et au revenu. Téléphonnez au 1 800 563-8793; ou visitez le <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/55plus.fr.html>.

Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées – service d'information et d'aiguillage par téléphone pour les personnes âgées, leurs familles, les fournisseurs de soins et les professionnels qui travaillent avec les aînés. Cette ressource donne accès à des renseignements sur les services et programmes destinés aux aînés du Manitoba. Téléphonnez au 204 945-6565 (à Winnipeg) ou au 1 888 665-6565 (sans frais) ou envoyez un courriel à seniors@gov.mb.ca.

Guide des aînés du Manitoba : <https://www.gov.mb.ca/seniors/index.fr.html>.

Guide des services de soins à domicile au Manitoba :
<http://www.gov.mb.ca/health/homecare/index.fr.html>

BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Manitoba Health Links-Info Santé Manitoba – (24 heures sur 24) 204 788-8200 ou sans frais 1 888 315-9257.

Carte de santé du Manitoba – Inscription ou mise à jour – pour obtenir plus de renseignements sur la couverture de soins de santé, visitez le
www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html.

Assurance-médicaments – consultez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/produits-pharmaceutiques/acces-canadiens-regime-assurance-medicaments-ordonnance/programmes-publics-assurance-medicaments-provinciaux-territoriaux.html> pour vous informer sur les régimes d'assurance provinciaux, territoriaux et fédéral qui couvrent les médicaments vendus sur ordonnance.

Régime d'assurance-médicaments du Manitoba – tous les résidents du Manitoba qui consacrent une part importante de leur revenu à l'achat de médicaments sur ordonnance sont admissibles. Pour plus de renseignements, téléphonez au 204 786-7141 ou sans frais au 1 800 2978099 ou visitez le <http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html>.

Aide à l'emploi et au revenu – Soutiens en matière de santé

Les bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu peuvent obtenir la prise en charge de leurs frais de médicaments sur ordonnance ainsi que de leurs frais de soins dentaires et d'optométrie après une période d'attente. Des fournitures et des équipements médicaux prescrits peuvent également être fournis.

Êtes-vous couvert? Autres programmes de Santé Manitoba – Santé Manitoba offre d'autres programmes aux Manitobains et Manitobaines, notamment les suivants :

- Programme de prothèses mammaires (géré par Action cancer Manitoba);
- Programme d'aide à l'audition pour les enfants;
- Programme de chaussures orthopédiques pour les enfants;
- Programme d'œil artificiel;
- Programme de lentilles cornéennes pour les enfants en bas âge;
- Programme de prothèses et d'orthèses;
- Programme de dispositifs de télécommunication.

BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces programmes, téléphonez aux **Programmes de services connexes de Santé Manitoba** au 1 800 297-8099, postes 7365 ou 7366, ou consultez le <http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/programs.fr.html>.

Santé dentaire

Pour obtenir des renseignements sur les besoins en matière de soins dentaires, y compris les cliniques communautaires qui fournissent des soins dentaires de base à bas prix, consultez la publication : **Where To Go for Dental Care In Your Community** (en anglais seulement) en ligne au <http://www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/WhereToGoForDentalCareInYourCommunity2016.pdf> ou consultez la liste des cliniques communautaires à www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/QuickRefGuide.pdf

Pour en savoir davantage, communiquez avec le consultant en santé dentaire de Santé Manitoba au 204 788-6729.

Programme de santé dentaire et de services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits – destiné aux Premières Nations et aux Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments et autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits.html>.

SANTÉ MENTALE

Intervention d'urgence

Si vous ou une personne de votre connaissance traversez une crise de santé mentale, appelez le 9-1-1 ou la ligne téléphonique d'urgence de votre localité que vous trouverez au www.gov.mb.ca/health/mh/crisis.fr.html.

Lignes d'urgence à l'échelle de la province

Klinic Crisis Line (écoute téléphonique d'urgence) – 204 786-8686
ou 1 888 322-3019, ATS : 204 784-4097.

Ligne de prévention du suicide (Manitoba Suicide Line) – 1 877 435-7170 et <http://reasontolive.ca> (en anglais seulement).

Jeunesse, J'écoute (offert aux jeunes du Manitoba) – 1 800 668-6868

Klinic Sexual Assault Crisis Hotline (ligne d'urgence pour victimes d'agression sexuelle) – 204 786-8631 ou 1 888 292-7565 ou ATS 204 784-4097.

Manitoba Farm, Rural and Northern Support Services – (en anglais seulement) (pour les résidents des régions rurales et du nord du Manitoba) <https://supportline.ca/> – counseling en ligne ou par téléphone au 1 866 367-3276 (du lundi au vendredi de 10 h à 21 h).

First Nations and Inuit Hope for Wellness Help Line (Ligne d'aide pour les Premières Nations et les Inuits) – (en anglais seulement) 1 855 242-3310 Counseling offert en anglais, en français et, sur demande, en cri, en ojibwé, en inuktitut, en inuinnaqtun, et en inuttitit.

Office régional de la santé de Winnipeg – Santé mentale

Crisis Response Centre (centre de réponse pour les urgences) – centre conçu pour les adultes, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et situé au 817, avenue Bannatyne, au coin de la rue Tecumseh. Il offre des services d'évaluation et de traitement sans rendez-vous pour les personnes en crise de santé mentale.

Service mobile d'intervention d'urgence pour les adultes de l'Office régional de la santé de Winnipeg – 204 940-1781

SANTÉ MENTALE

Équipe mobile d'intervention d'urgence pour les jeunes de l'Office régional de la santé de Winnipeg – 204 949-4777

Winnipeg Health Service Directory (Annuaire des services de santé de la Région sanitaire de Winnipeg) – pour trouver les services de santé que vous recherchez dans la région de Winnipeg, consultez le www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices_directory.pdf (sous Mental Health Services) (en anglais seulement) ou téléphonez à Health Links–Info Santé au 204 788-8200.

Service centralisé – Programme de soins de santé mentale pour les enfants et les adolescents de l'Office régional de la santé de Winnipeg – téléphonez au 204 958-9660.

Services communautaires de santé mentale pour adultes de l'Office régional de la santé de Winnipeg – téléphonez au 204 788-8330

Pour les régions sanitaires d'Entre-les-Lacs-Est, de Prairie Mountain, du Nord et du Sud, visitez le <http://www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/crisis.fr.html> pour obtenir une liste des ressources liées aux services de santé mentale.

Seneca Mental Health Warm Line, and Seneca Respite, Winnipeg – Sara Riel est un organisme sans but lucratif qui offre des services et du soutien en vue d'aider les personnes qui ont des problèmes de santé mentale à vivre de façon autonome dans la communauté. Le soutien est offert dans plusieurs domaines : mentorat communautaire, services de logement et de location, services d'emplois et services de soins de relève offerts par Seneca. Pour des renseignements sur les programmes et les services, visitez le <https://www.sararielinc.com/fr/accueil> ou téléphonez au 204 237-9263 à Winnipeg.

Services communautaires de santé mentale

Artbeat Studio – téléphonez au 204 943-5194 – www.artbeatstudio.ca (en anglais seulement).

Anxiety Disorders Association Manitoba – téléphonez au 204 925-0600 ou sans frais au 1 800 805-8885; www.adam.mb.ca. (en anglais seulement)

Association canadienne pour la santé mentale (ACSM)

SANTÉ MENTALE

- **Manitoba et Winnipeg** – téléphonez au 204 982-6100; www.mbwpg.cmha.ca (en anglais seulement).
- **Centre (Portage-la-Prairie)** – téléphonez au 204 239-6590 www.mb-central.cmha.ca (en anglais seulement).
- **Région des Parcs (Swan River)** – téléphonez au 204-734-2734; https://www.cmha.ca/branch_locations/parkland-region/ (en anglais seulement).
- **Thompson** – téléphonez au 204 677-6050 www.thompson.cmha.ca (en anglais seulement).

Ligne de réconfort post-partum, Mood Disorders Association of Manitoba – téléphonez au 204 391-5983.

Mood Disorders Association Manitoba – téléphonez au 204 786-0987 ou sans frais au 1 800 263-1460; www.mooddisordersmanitoba.ca (en anglais seulement).

Obsessive-Compulsive Disorders Centre of Manitoba – téléphonez au 204 942-3331; www.ocdmanitoba.ca (en anglais seulement).

Manitoba Schizophrenia Society – téléphonez au 204 786-1616; www.mss.mb.ca (en anglais seulement).

Mental Health Education Resource Centre – téléphonez au 204 942-6568 ou sans frais au 1 855 942-6568; www.mherc.mb.ca (en anglais seulement).

Pour d'autres services communautaires de santé mentale, consultez :

Services régionaux d'urgence et d'aide du Manitoba
<https://www.gov.mb.ca/health/mh/crisis.fr.html>

Guide de ressources en santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale
<https://mbwpg.cmha.ca/resources/mental-health-resource-guide-for-winnipeg/>
(en anglais seulement)

SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – services pour les personnes qui ont besoin d’aide en raison de leurs propres problèmes liés à la consommation d’alcool ou de drogues ou au jeu, ou de ceux d’une autre personne. Visitez le <https://afm.mb.ca/?lang=fr>.

Site Web de la Province sur la lutte contre les dépendances :
<http://www.gov.mb.ca/health/mh/addictions/index.fr.html>

Ligne d’aide contre les dépendances du Manitoba
Sans frais : 1 855 662-6605

Service centralisé d’aide aux jeunes alcooliques et toxicomanes
Sans frais : 1 877 710-3999

Ligne de secours 24 heures sur 24 pour les joueurs compulsifs
Sans frais : 1 800 463-1554

Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les ADULTES au Manitoba – ce site Web offre des renseignements aux particuliers, aux membres de la famille, aux amis et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent aider les adultes aux prises avec un problème d’abus d’alcool ou de drogues, ou les membres de leur famille. Site Web : <http://www.gov.mb.ca/health/mh/addictions/adult.fr.html>

Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les JEUNES au Manitoba – ce site Web offre des renseignements aux jeunes, aux parents, aux soignants et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent obtenir de l’aide en cas de problème d’abus d’alcool ou de drogues. Le Manitoba offre une gamme de services qui appuient les jeunes et leurs familles au cours du processus de lutte contre des dépendances. Visitez le <http://www.gov.mb.ca/health/mh/addictions/youth.fr.html>

Native Addictions Council of Manitoba – le Native Addictions Council of Manitoba a pour mission de fournir des services de guérison traditionnelle aux Premiers peuples par un traitement holistique des dépendances. Site Web : www.nacm.ca
(en anglais seulement).

RESSOURCES POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Services aux Autochtones Canada – ministère du gouvernement fédéral qui offre des renseignements et des services aux Autochtones du Manitoba. Vous y trouverez également des renseignements sur les collectivités des Premières Nations, les conseils de bande et les organismes politiques actifs du Manitoba. Téléphonnez au 1 888 567-9604 ou envoyez un courriel à Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

Programme des services de santé non assurés – pour les Premières nations et les Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments, les soins dentaires et d'autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits.html>.

Assembly of Manitoba Chiefs/Office régional de la santé de Winnipeg – Patient Advocate Unit – fournit des services de défense des droits et d'orientation à tous les membres des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence. Composez le 204 987-4120 ou visitez le www.manitobachiefs.com (en anglais seulement). Pour parler au personnel de l'Office régional de la santé de Winnipeg – Santé autochtone – Services aux patients au sujet de la défense des droits, téléphonez au service centralisé au 1 877 940-8880 ou visitez le www.wrha.mb.ca/aboriginalhealth/services/advocacy.php (en anglais seulement).

Eagle Urban Transition Centre – organisme de services basé à Winnipeg et relevant de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Il sert de point central pour les clients qui sont à la recherche d'un soutien provisoire pendant qu'ils habitent ou emménagent à Winnipeg. L'Eagle Urban Transition Centre aide les clients des Premières Nations à régler des questions comme le logement, l'aide sociale et les dépendances; il fournit également des ressources pour les jeunes ainsi que des services et programmes dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'éducation. Téléphonnez au 1 800 954-3050 ou consultez le <https://manitobachiefs.com/urban/> (en anglais seulement).

Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc. – organisme de développement des ressources humaines sans but lucratif qui offre des services de littératie, d'éducation, de formation et d'emploi à la population autochtone urbaine de Winnipeg. Téléphonnez au 204 989-7110 ou visitez le www.cahrd.org (en anglais seulement).

NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

Manitoba Start – service d’information et d’orientation destiné aux nouveaux arrivants du Manitoba qui s’établissent de façon permanente à Winnipeg, et donnant accès à des programmes d’emploi. Téléphonnez au 204 944-8833 ou visitez le www.manitobastart.com (en anglais seulement).

Certains nouveaux arrivants peuvent aussi être admissibles à de l’aide dans le cadre du **Programme manitobain d’aide à l’emploi et au revenu**. Téléphonnez au 204 948-4000 ou au 1 877 812-0014 (à l’extérieur de Winnipeg) ou consultez le <https://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html>.

Centres de bienvenue et d’accueil – offrent des services d’accueil pour les réfugiés parrainés par le gouvernement, ainsi que des services d’établissement, y compris de l’aiguillage vers les services communautaires pour tous les réfugiés. Communiquez avec Welcome Place au 204 977-1000 ou visitez le www.mii.ca (en anglais seulement) et avec l’Accueil francophone au 204- 975-4250 ou visitez le www.acceuilfrancophonemb.com. À Brandon, communiquez avec Westman Immigrant Services au 204 727-6031 ou visitez le www.westmanimmigrantservices.ca (en anglais seulement).

New Journey Housing – centre de ressources pour le logement des nouveaux arrivants au Manitoba. L’accent est mis sur Winnipeg. Offre de l’aide, de l’assistance et des ressources pour guider les nouveaux arrivants en matière de location ou d’achat de logement et de gestion financière. Téléphonnez au 204 942-2238 ou visitez le www.newjourneyhousing.com (en anglais seulement).

Immigrant & Refugee Community Organization of Manitoba – exploite un ensemble résidentiel de transition pour les familles nouvellement arrivées, ainsi qu’un programme de ressources communautaires permettant aux membres de la collectivité d’être orientés vers des ressources dans les domaines de l’emploi, de l’éducation et de la santé. Pour en savoir davantage, composez le 204 943-8765, envoyez un courriel à info@ircom.ca ou visitez www.ircom.ca (en anglais seulement).

Naomi House – logement de transition pour les réfugiés et les demandeurs d’asile qui arrivent à Winnipeg. Site Web : <http://naomihouse.info> (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 415-1754.

Immigrant Centre Manitoba Inc. – offre des soutiens à l’établissement, l’accès à une banque des langues, des services d’emplois, des programmes de préparation au milieu du travail, des classes de cuisine et de nutrition, de la formation en informatique et une bibliothèque de prêt. Consultez le www.icmanitoba.com (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 943-9158.

Manitoba Association of Newcomer Serving Organizations – organisme-cadre pour les fournisseurs de services d’établissement au Manitoba, il tient une liste exhaustive de services offerts aux nouveaux arrivants partout au Manitoba. Visitez le <https://mansomanitoba.ca/resources/> (en anglais seulement).

ALIMENTATION ET LOGEMENT

Winnipeg Harvest – aide alimentaire aux résidents de Winnipeg et aiguillages vers les banques alimentaires situées en régions rurales. Pour obtenir de l’aide alimentaire, téléphonez au 204 982-3660 ou au 1 800 970-5559 (sans frais), ou envoyez un courriel à appointments@winnipeg Harvest.org. Visitez le www.winnipeg Harvest.org (en anglais seulement).

NorWest Coop Community Food Centre à Winnipeg – services de soutien alimentaire et nutritif. Visitez le <https://www.norwestcoop.ca/> (en anglais seulement).

Service de consultation de diététistes et programmes régionaux de nutrition – site Web : <https://www.gov.mb.ca/health/healthyeating/programs/index.fr.html>. On y trouve une liste de programmes de nutrition et un service de consultation de diététistes, qui offre des renseignements gratuits sur la nutrition. Vous pouvez parler à une diététiste en téléphonant au 204 788-8248 à Winnipeg ou, sans frais, au 1 877 830-2892.

Logement et refuges d’urgence

Logement Manitoba – solutions de logement social et abordable pour les personnes à revenu faible ou modique. Vous trouverez des renseignements et des formulaires de demande liés aux programmes de location, de réparation et d’accession à la propriété au <http://www.gov.mb.ca/housing/index.fr.html>.

Habitation coopérative <https://chfcanada.coop/fr/>

Direction de la location à usage d’habitation – www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html Aide à résoudre les différends liés à la location et fournit des renseignements et de l’assistance au sujet des droits et des responsabilités des locataires et des locataires. Composez le 204 945-2476 (à Winnipeg) ou le numéro sans frais 1 800 782-8403 ou envoyez un courriel à rtb@gov.mb.ca.

Logements sains – les locataires aux prises avec des problèmes de logement (dont les punaises de lit, des rongeurs ou un manque de chaleur) peuvent communiquer avec les services chargés de l’application des arrêtés de Winnipeg à <http://winnipeg.ca/cms/BLES/default.stm> (en anglais seulement) ou téléphoner au 311. À l’extérieur de Winnipeg, communiquez avec l’inspecteur de la santé publique local. www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/contact.html (en anglais seulement)

ALIMENTATION ET LOGEMENT

Sécurité communautaire – Section des enquêtes de la sécurité publique – programme de Justice Manitoba destiné à aider les habitants d'un quartier qui craignent pour leur sécurité en raison d'activités illégales. Téléphonez au 204 945-3475 ou sans frais au 1 800 954-9361 ou consultez le www.gov.mb.ca/justice/safe/scna.html

End Homelessness Winnipeg – renseignements sur les vêtements, les logements d'urgence, les aliments, le logement abordable et d'autres services à <http://endhomelessnesswinnipeg.ca/> (en anglais seulement). Envoyez un courriel à info@endhomelessnesswinnipeg.ca ou téléphonez au 204 942-8677 ou 204 942-8960.

Refuges pour sans-abri

Winnipeg – www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm
www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm (en anglais seulement).

Street Links – ressource à Winnipeg <https://stbonifacestreetlinks.com/> (en anglais seulement)

Steinbach – www.todayhouse.ca (en anglais seulement)

Brandon – consultez la Contact Crisis Brochure
www.brandonhomelessness.weebly.com/crisis-contact-brochure.html
(en anglais seulement)

AUTRES SERVICES

Citizen's Bridge – aide les gens à faible revenu à avoir accès à des pièces d'identité (certificat de naissance du Canada). Cet organisme aide également à conserver les pièces d'identité en sécurité, à ouvrir des comptes bancaires, à obtenir un permis de conduire ou un permis d'apprenti conducteur, et à acquérir des aptitudes en matière d'emploi et de finances. Pour être aiguillé, veuillez communiquer avec un partenaire communautaire d'aiguillage dont la liste figure au https://www.facebook.com/pg/CitizensBridge/about/?ref=page_internal (en anglais seulement) (sous renseignements généraux). Après avoir été aiguillé, vous pourrez prendre rendez-vous en téléphonant à Citizen's Bridge au 204 691-9719 ou en allant au 607, avenue Selkirk. Pour les services d'extension et les cliniques d'identité, téléphonez au 204 691-9720.

Le 211 Manitoba est une base de données en ligne dans laquelle on peut rechercher des services gouvernementaux, de santé ou sociaux offerts dans toute la province.

Violence familiale / Services d'hébergement d'urgence en cas de violence familiale

Manitoba Association of Women's Shelters (refuges pour femmes) – Ligne d'urgence pour les victimes de violence familiale et Programme de prévention de la violence – téléphonez sans frais au 1 877 977-0007 ou visitez le www.maws.mb.ca/where_can_i_go.htm (en anglais seulement).

Refuges et hébergement d'urgence en cas de violence familiale – répertoire en ligne par région : <https://www.gov.mb.ca/msw/fvpp/resources.fr.html>.

Men's Resource Centre of Manitoba – Refuge d'urgence – téléphonez au 204 415-6797 (Winnipeg) ou sans frais au 1 855 672-6727 ou visitez le www.mens-resource-centre.ca (en anglais seulement).

Renseignements et ressources sur la violence familiale et la violence conjugale

Site du gouvernement du Manitoba Arrêtons la violence– renseignements sur la façon de reconnaître les signes d'une relation malsaine ou de violence et d'agir. <http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/index.fr.html>

Programme de prévention de la violence familiale – renseignements sur la violence familiale et les endroits où obtenir de l'aide. <https://www.gov.mb.ca/msw/fvpp/index.fr.html>

Services de soutien aux victimes de violence familiale – <http://www.gov.mb.ca/justice/victims/dvss.fr.ht>

Pour avoir accès à la présente brochure en ligne ou pour télécharger un exemplaire de **Demandez vos prestations!**, veuillez visiter le : www.getyourbenefits.ca

2018

Avec le soutien financier du gouvernement du Manitoba

Adaptation d'un outil élaboré par Christine Herrera, étudiante de 3^e cycle en médecine, et D^r Gary Bloch

Révision pour utilisation au Manitoba avec le soutien de :



UNIVERSITY
OF MANITOBA

Rady Faculty of
Health Sciences


COMMUNITY
Financial Counselling Services

THE
WINNIPEG
FOUNDATION 
For Good. Forever.